



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2017 – 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 31 mars 2017, s'est assemblé, en date du jeudi 6 avril 2017 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Georges DELABROY, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(es) : DELABROY Georges, BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, MERCIER Marie-France, PHILIPPS Jacques, Adjoints, BRULATOUT Damien, GOUVES Myriam, DENOM-TOSELLI Karine, SALLES Edith, FURET Karine, Conseillers Municipaux.

Excusé(es) : DA SILVA ROCHA Manuel, DONATIEN Hélène, DIERAS Margaux, BERTRAND Stéphanie, MALAISE Stéphanie.

Elue Secrétaire de séance : Mme FURET Karine.

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 15
Conseillers Municipaux présents : 10
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2
Conseillers Municipaux excusés : 5

M. Jean-Luc CANTET, Receveur municipal, Trésorier à COUTRAS, assistait à la réunion.

1 - ORDRE DU JOUR

- 📖 D - Vote des documents budgétaires
 - * Pour la Commune,
 - * Pour le Service Public d'Assainissement
 - * Pour le Budget Annexe Logements Sociaux
- 📖 Vote des comptes de gestion du trésorier
- 📖 Vote des comptes administratifs 2016
- 📖 Affectation des résultats 2016
- 📖 Vote des budgets 2017
- 📖 D - Demande de subvention SDEEG Eclairage public

1-1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi et modifié suite à la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017.

1-2 OUVERTURE DES DEBATS :

Après une nouvelle analyse demandée à M. Cantet, les taux adoptés lors de la précédente séance du conseil municipal (soit TH = 11.76%, FB = 15.55% et FNB = 45.15%) sont conservés tels quels.

1-3 DELIBERATION 17.0411 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES DRESSES PAR M. JEAN LUC CANTET, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter par M. Jean-Luc CANTET, Trésorier, les budgets primitifs et les budgets annexes de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est régulier ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

1-4 DELIBERATION 17.0412: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

M. Georges DELABROY, Maire, s'étant retiré de la salle de réunion,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter par M. Patrice BOUVRY, Adjoint, le budget primitif de l'exercice 2016, les budgets annexes, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Georges DELABROY, Maire, l'ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

- Lui **donne acte** de la présentation faite des comptes administratifs ;
- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définis tels que résumés.

1-5 DELIBERATION 17.0413, 1704.14 et 17.0415 : AFFECTATIONS DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs,
Statuant sur les affectations de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Constata et approuve** les résultats du budget communal et des budgets annexes 2016.
- **Décide** de reporter les excédents de fonctionnement comme suit :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Budget communal : | 440 488,97 € |
| Budget annexe assainissement ; | 25 049.44 € |
| Budget annexe logements sociaux : | 10 461.43 € |

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans les budgets 2017, ainsi que le détail des restes à réaliser.

L'ensemble des dispositions budgétaires 2016 est ainsi adopté à l'unanimité.

1-6 DELIBERATION 17.0416 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET DES BUDGETS ANNEXES SERVICE ASSAINISSEMENT ET LOGEMENTS SOCIAUX

M. le Maire reprend sa place au sein du Conseil pour présenter les grandes orientations du budget primitif 2017. Ce budget à hauteur de 2 173 000 € contre 1 974 000 € en 2016 intègre le recours à un emprunt de 600 000 € dans la perspective de la construction du futur espace polyvalent à vocation culturelle dont l'implantation se fera sur les berges du lac communal, à l'ouest du restaurant « La Forêt ».

Les grandes lignes du budget primitif 2017, concernant ici encore le Budget Principal, le budget annexe Logements sociaux et le budget annexe Assainissement, se présentent ainsi :

A- BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement : 947 000 €
Investissement : 1 226 000 €

TOTAL : 2 173 000 €

Commentaires :

1. On notera que les **dépenses de fonctionnement** qui regroupent les charges à caractère général (bâtiments, assurances, taxes etc.), les charges de personnel (salaires, cotisations), les contributions obligatoires (notamment service incendie) se montent à un total réel de dépenses de fonctionnement de 624 360 € contre 586 915 € l'année précédente, mais donnent un total cumulé de 947 000 € contre 837 000 € en 2016.
Les **recettes réelles de fonctionnement** quant à elles se montent à 506 511 € contre 503 890 € en 2016.
2. Concernant **l'investissement, les dépenses réelles** prennent en compte, comme indiqué ci-dessus, les futures réalisations sur la Base de Loisirs, à hauteur de 1 149 970 €. Les **recettes réelles**, constituées par des recettes d'équipement (subventions d'investissement du Conseil Départemental et de l'Etat) et des recettes financières (dotations, FCTVA), se montent pour leur part à 903 360 €.

B- BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX :

Fonctionnement : 32 000 €

Investissement : 17 000 €

TOTAL : 49 000 €

Commentaires :

- Les quatre logements sociaux de la commune sont actuellement occupés.

C- BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT :

Exploitation : 35 000 €

Investissement : 26 000 €

TOTAL : 61 000 €

Commentaires :

- Surtaxe assainissement : 1.10 € TTC
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte au profit de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Taux 2016 : 0.24 € facturé par m3 d'eau consommé en 2017.

Le Budget Principal 2017 est ADOPTÉ à l'unanimité.

Le budget annexe 2017 Logements sociaux est ADOPTÉ à l'unanimité.

Le budget annexe 2017 Assainissement est ADOPTÉ à l'unanimité.

1-7 DELIBERATION 17.0417: S.D.E.E.G. ECLAIRAGE PUBLIC A LA BASE DE LOISIRS

Monsieur le Maire précise que suite à la tournée effectuée par le Président et les techniciens du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (S.D.E.E.G.) il a été envisagé la réparation de huit points lumineux à la base de loisirs communale.

A cette fin, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffrage établi par le SDEEG. Le détail estimatif de ces travaux relatifs à l'éclairage public s'élève à 12 621.77 € TTC. Le Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) de St Philippe d'Aiguilhe a décidé de verser une participation à hauteur de 30 % des travaux. La Collectivité peut aussi espérer une participation financière du S.D.E.E.G correspondante à 20% du montant hors taxes y compris les frais de gestion au titre de l'éclairage public.

Le plan prévisionnel de financement s'articule de la façon suivante :

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Total travaux H.T | 9 938.40 € |
| Frais de gestion + CHS sur le HT 7% | 695.69 € |
| TVA 20% | <u>1 987.68 €</u> |
| Montant T.T.C | 12 621.77 € |
| | |
| Participation SIE 30 % | 2 981.52 € |
| Subvention espérée SDEEG 20% | 1 987.68 € |
| Autofinancement communal HT | 7 652.57 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de faire réaliser en 2017 les travaux décrits ci-dessus et d'adopter le plan de financement tel que défini.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis estimatif, transmettre la lettre de commande et constituer le dossier de demande de subvention.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017, section d'investissement.

2- **QUESTIONS DIVERSES**

□ **AFFAIRES SCOLAIRES**

Le Maire informe les élus qu'un accident s'est produit mercredi 5 avril vers 11 h 25 dans les locaux de l'Ecole Rosa Bonheur.

Un enfant, né le 21 juin 2012, a reçu sur lui une porte extérieure de salle de classe.

Atteint d'une fracture ouverte à la jambe et d'un léger enfoncement de la cage thoracique, il a été évacué par hélicoptère à l'Hôpital des Enfants de Bordeaux.

A l'origine de cet accident totalement imprévisible, il se trouve que l'enseignant a trébuché sur le seuil de la porte, se blessant lui-même au pied et provoquant de ce fait le « dégonflage » de la porte.

□ **GUINGUETTE LE PETIT DOUBLAUD SAISON 2017**

En réponse aux critères exigés par le conseil municipal du 6 avril, les gérants de la saison 2016, Emilie Careil et Théo Giret, viennent de faire connaître leur incapacité à poursuivre leur activité à la base de loisirs pour la prochaine saison 2017. Un appel d'offres sera donc lancé dans les jours qui viennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h15.

Prochain Conseil Municipal

Jeudi 20 avril 2017 à 18h30

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr*

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,



Saint-Christophe-de-Double